



DEMANDE DE LICENCE 2026

Vous vous connectez sur **le site www.licence.ffsa.org** puis vous vous identifiez. Vous recevrez ensuite des codes d'accès.

Vous devez obligatoirement avoir une adresse mail afin de vous connecter à votre espace personnel.

Rappel en ce qui concerne le certificat médical :

- ➡ Le certificat médical n'est plus obligatoire sauf notamment pour les demandes de licence NCCCHK et NECCHK, pour lesquelles la visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional reste obligatoire.
- ➡ Le licencié doit remplir un auto-questionnaire de santé.
Selon les réponses apportées à ce questionnaire, l'envoi d'un certificat médical pourra être exigé par le service Licences de la FFSA.
- ➡ Si vous devez fournir un certificat médical, le cachet d'identification du médecin doit être bien lisible sinon le service Licences refusera le certificat.

Sécurisation des paiements :

- ➡ Seuls les paiements par carte bancaire et virement sont acceptés sur le site. Pour tout paiement par carte bancaire, vous serez redirigé vers le site sécurisé de la banque validant ainsi le paiement.
- ➡ Si vous ne possédez pas de carte bancaire, ou si vous n'avez pas la possibilité de payer par virement, contactez alors le secrétariat du K61, pour lui envoyer une demande de licence « papier » avec les justificatifs et le règlement correspondant. Le club se chargera de la demande de licence (déclaration en ligne sur le site).

Nouveauté pour la saison 2026 :

- ➡ Règlement de la totalité du tarif de la licence directement en ligne : part FFSA, part Ligue de Normandie et cotisation club K61 en **un seul et unique virement**.
- ➡ La « cotisation club » sur le site est égal à la cotisation Ligue ET à la cotisation club K61.

Le panier récapitulatif de la demande, vous permet de revenir à tout moment sur sa demande, et d'effectuer plusieurs demandes de types de licence si nécessaire.

Le **carton-licence** vous sera envoyé directement par courrier postal dès lors que le service Licences **ET** le club auront validé la demande.

Attention, la licence sera validée uniquement :

- si le paiement des cotisations Ligue de Normandie et ASK K61 est validé par la FFSA,
- si aucun autre document n'est en attente de validation par le service Licences de la FFSA (certificat médical, pièces justificatives...),

Une notice utilisateur est consultable en ligne (film d'animation sur le site www.ffa.org).

Pour toute information ou question relative à la e-licence, n'hésitez pas à contacter Marie-Agnès Jourdain, la responsable licences du club, par mail licences.k61@gmail.com ou par téléphone au 06.87.39.05.41.